

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 14 MAI 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Quatorze du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE KMARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – MM. Philippe SARABUS – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Solaire COCO (excusé, pouvoir donné à monsieur Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Marlène BORDELAIS (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PLAN
D'ACTION DU CONSEIL LOCAL DE
SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE
LA DÉLINQUANCE SUR LA
THÉMATIQUE "LUTTE CONTRE
LES ADDICTIONS" ET DEMANDE
DE SUBVENTION 2019**

CM-2019-3S-DCS-22

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1 à L.2211-5, L.5211-59 ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la délibération n°CM-2016-1S-DCS-07 du 25 février 2016 relative à la création de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2018-6S-DAF-87 du 18 décembre 2018, portant approbation du budget primitif 2019 ;

Vu les courriels de la préfecture en date des 6 et 15 mars 2019, informant notamment du lancement de l'appel à projet au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives pour l'année 2019 ;

Vu l'avis des commissions "Sécurité Publique et Prévention de la Délinquance" et "Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale" en date du 9 mai 2019 ;

Considérant l'intérêt de la ville du Gosier à mettre en place ses actions de prévention en conformité avec le Plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2018-2022 ;

Considérant que le plan d'action communal en direction des jeunes et des personnes vulnérables, peut être subventionné par l'Etat au Titre de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan d'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, particulièrement la thématique Lutte contre les addictions, comme suit :

Thématique	Actions	Coût de l'opération	Participation des partenaires
Lutte contre les addictions	les rendez-vous des parents	5 900.00	MILDECA 1 000.00 FIPD 1 000.00 ARS 1 500.00 CDPT 1 500.00 VILLE 900.00
	le Gosier Noctambule	5 500.00	MILDECA 3 500.00 ARS 1 000.00 VILLE 1 000.00
	CLSPD TOUR	13 150.00	MILDECA 3 000.00 FIPD 2 000.00 RÉGION 2 000.00 CARL 2 000.00 EPFL 1 300.00 VILLE 2 850.00

Article 2 : D'autoriser le maire à solliciter une subvention à l'Etat d'un montant de sept mille cinq cent euros (7 500 €) au titre de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives de la Délinquance 2019 et à solliciter les autres partenaires à savoir :

- Etat (FIPD) pour un montant de trois mille euros (3000 €) ;
- la Région Guadeloupe, à hauteur de deux mille euros (2000 €) ;
- le Conseil Départemental, pour un montant de mille cinq cent euros (1500 €) ;
- l'Agence Régionale de Santé pour un montant de deux mille cinq cent euros (2500 €) ;
- la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant pour un montant de deux mille euros (2000 €) ;
- l'Etablissement Public Foncier Local de la Guadeloupe pour un montant de mille trois cent euros (1300 €).

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Article 4 : Madame la directrice générale des services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

21 MAI 2019

Et publication ou notification
le

21 MAI 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 14 mai 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire délégué
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du plan d'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la thématique Lutte contre les addictions - Demande de subvention 2019

Date de transmission de l'acte : 21/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 21/05/2019

Numéro de l'acte : CM20193SDCS22 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190514-CM20193SDCS22-DE

Date de décision : 14/05/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres